

Règlement

-Trails de Bozel Mont Jovet 2026-



Organisation :

Les Trails de Bozel Mont-Jovet 2026 sont organisés conjointement par la Vallée de Bozel Tourisme et Sibo Conseil via Sibotrails.

Epreuves :

EPREUVES	DATE & HORAIRE	LIEU DE DEPART et ARRIVEE	TARIFS	CATEGORIES
Trail des Crêtes du Mont-Jovet [31km/2200m D+]	14 juin 8h00	Plan d'eau de Bozel	35€ jusqu'au 15/05 puis 40€. 45€ sur place	A partir d'Espoir (né-e en 2006 et avant)
Trail des Bois [23km/1350m D+]	14 juin 9h00		25€ jusqu'au 15/05 puis 30€. 35€ sur place	A partir d'Espoir (né-e en 2006 et avant)
Trail des Hameaux de Bozel [9km/450m D+]	14 juin 9h30		15€ jusqu'au 15/05 puis 20€. 25€ sur place	A partir de Cadet (né-e en 2010 et avant)
Marche [8km/330m D+]	14 juin 9h45		10€ jusqu'au 15/05 puis 15€. 20€ sur place	
Courses Enfants	14 juin 14h00		Offertes	

Inclus dans l'inscription :

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et/ou tailles disponibles).

Conditions d'admissions :

Les participants doivent :

- Être conscients de la distance, des difficultés et des particularités d'une course en montagne ou comprenant de forts dénivélés.
- Être suffisamment entraînés pour finir la course en toute sécurité sur le plan physique et mental. Il est fréquent sur ce type d'épreuve de devoir faire face à de nombreux problèmes physiques (troubles digestifs, douleurs musculaires, douleurs articulaires...), mais également à une fatigue extrême pouvant entraîner un manque de lucidité et mettre en danger le participant .
- Il est impératif de s'être préparé à d'éventuels changements de conditions météorologiques durant l'épreuve (vent, froid, brouillard, pluie ou neige), et d'être autonome entre deux points de contrôle ou ravitaillement, tant au niveau de l'alimentation, qu'en termes de vêtements et de sécurité.
- Être conscient que seul un entraînement adéquate en amont de l'événement permettra au participant de s'adapter aux problèmes posés par ce type d'épreuve et que le jour de la course le rôle de l'organisation n'est pas d'aider chacun des participants à gérer ces problèmes personnels.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **D'un PPS ou d'une Licence FFA en cours de validité. (Attention plus aucun certificat médical n'est accepté).**

La FFA a mis en place le **Pass Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Avant la compétition, tout participant majeur non licencié doit se connecter à la plateforme pps.athle.fr pour suivre les étapes de sensibilisation, via du contenu pédagogique (texte et vidéo). Au terme du parcours, le participant reçoit un code PPS à enregistrer dans son inscription.

- **Ou pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

licences acceptées :

Licence sportive, en cours de validité à la date de la compétition, délivrée uniquement par la FFA et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du **sport en compétition**, de l'**athlétisme en compétition** ou de la **course à pied** en compétition.

- **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou «Pass' J'aime Courir»** délivrée par la FFA en cours de validité.

- **Les licences étrangères ne sont pas acceptées.** Les coureurs étrangers doivent eux aussi réaliser un PPS. (La plateforme est disponible en plusieurs langues).

Pas de justificatif demandé pour la marche.

Assurances :

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance individuelle accident coureurs : **Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France, (notamment pour une intervention héliportée).** Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la FFCAM via la souscription d'une carte découverte 24h proposée lors de votre inscription.

Nous vous recommandons vivement de contacter votre assureur. Une vérification rapide et simple permet d'éviter tout risque de mauvaise surprise, car la majorité des assurances multirisques exclut systématiquement les épreuves sportives et les compétitions, (**y compris dans les disciplines habituellement couvertes**) ...

Remise des dossards:

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier d'inscription n'est pas en conformité à la veille de l'épreuve.

Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.

Annulation et avoir :

- **Assurance annulation proposée par la plateforme d'inscription :**

L'assurance annulation doit être souscrite en même temps que l'inscription, il est impossible de la rajouter après coup.

L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement ; seules les personnes ayant souscrit l'assurance-annulation lors de l'inscription peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance.

Aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.

En cas de non remboursement, aucun report d'inscription sur une autre édition ne pourra être effectué. L'assurance annulation, lorsqu'elle est souscrite, est nominative et non transférable d'une course sur l'autre. Donc en cas de changement de nom sur un dossard, elle est perdue ; de même pour toute modification d'inscription sur une course, elle ne pourra pas être transférée.

Demande de report : Jusqu'au 31 mai et **uniquement pour raisons médicales**, (à justifier par un certificat médical), le(a) participant(e) pourra faire une demande de report d'inscription à l'édition suivante ou sur une autre course organisée par Sibotrails (hors Tour des glaciers de la Vanoise).

Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à inscription@sibotrails.com

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction de la préfecture etc....)

Mise hors course :

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Tout participant pourra être exclu par le Comité de course si celui-ci juge l'attitude du coureur inappropriée ou contraire à l'éthique de la course, et en particulier :

- Absence ou falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Refus de se faire examiner par un médecin ou un secouriste
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritus)
- Dépassement du temps maximal autorisé aux postes de contrôles

Sécurité :

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins, les secouristes et les bénévoles officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Éthique et environnement :

Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets, de couper des sentiers sera disqualifié.

Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de passer sur un parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

Contrôle-Abandon :

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Classements et récompenses :

Des récompenses sont attribuées aux 5 premiers des classements scratch hommes et femmes.

Droits à l'image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Conditions générales :

Tout participant s'engage, par son inscription, à respecter les règles de l'épreuve et à participer sous sa propre responsabilité, renonçant ainsi à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou de séquelles ultérieures. Les licenciés FFA bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence.

Réglementation FFA :

Les trails de la vallée de Bozel se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

Détails des épreuves :

EPREUVES	RETRAIT DES DOSSARDS (Salle Polyvalente de Bozel)	Ravitaillement(s)	Barrière(s) horaire(s)	Temps limite de course
Trail des Crêtes du Mont-Jovet [31km/2200m D+]	Samedi 13 juin de 16h00 à 18h00 Dimanche 14 juin de 7h00 à 7h45	2 ravitaillements complets sur le parcours : - Vers la Duy (km 7) - Refuge du Mont-Jovet (Km17) 1 ravitaillement complet à l'arrivée	Km 7 : 9h45 Km 17 : 12h30	6h45
Trail des Bois [23km/1350m D+]	Samedi 13 juin de 16h00 à 18h00 Dimanche 14 juin de 7h00 à 9h15	2 ravitaillements complets sur le parcours : - Moranche (km 7,5) - La Cour (Km 14,6) 1 ravitaillement complet à l'arrivée	Km 7 : 10h45 Km 14 : 12h30	5h00
Trail des Hameaux de Bozel [9km/450m D+]	Samedi 13 juin de 16h00 à 18h00 Dimanche 14 juin de 8h00 à 9h15	1 ravitaillement liquide sur le parcours: - Le Villard (Km 6,2) 1 ravitaillement complet à l'arrivée		2h00
Marche [8km/330m D+]	Samedi 13 juin de 16h00 à 18h00 Dimanche 14 juin de 8h00 à 9h20	1 ravitaillement liquide sur le parcours: - Le Villard (Km 3 et 5,5) 1 ravitaillement « gourmand » à l'arrivée		3h00

Équipement obligatoire :

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau de 0,5 litre minimum (pour le trail des hameaux), 1 litre minimum (pour le 23km et le 31km). Réserve alimentaire.
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Vêtements imperméables (selon conditions météos)